

La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

26 mai 2011

Liste des numéros utiles

MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00
Secrétariat du Maire :
04 90 45 46 18
Service Communication :
04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10
Police Municipale : 04 90 42 69 98
Élu d'astreinte : 06 09 94 78 61

Préfecture

04 91 15 60 00

Gendarmerie

17

Sapeurs Pompiers

18 ou 112

Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

Dépannage GAZ

0800 473 333

Dépannage Electricité

0810 501 900

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

HORAIRES MAIRIE

Lundi, mercredi, vendredi :

8 h 30-12 h / 14 h-17 h

Mardi, jeudi : 8 h 30-12 h / 14 h-18 h

Samedi 1^{er} et 3^e du mois :

8 h 30-12 h

LES PERMANENCES DU MAIRE

Mardi 14 h à 16 h.

Chers Farencs,

Je suis souvent interrogé sur les créations de postes et l'augmentation de la masse salariale entre 2008 et 2011.

Je tiens à préciser que la plupart de ces créations sont destinées aux avancements de grade des personnels municipaux, et non à des recrutements supplémentaires. Quant à l'augmentation de la masse salariale, elle est due essentiellement à la municipalisation de la crèche et des ALSH. En effet, les salaires des personnels affectés à ces services étaient payés sur les factures de prestations de services réglées aux associations gestionnaires et sont comprises aujourd'hui dans la masse salariale. Depuis 2008, sept personnes ont quitté les services municipaux et ont été remplacées.

Les créations de postes supplémentaires concernent un cadre et un agent aux services techniques et un chef de police qui arrivera le 1^{er} juillet.

Le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire destiné à remplacer l'école Saint Exupéry, démarre avec les acquisitions foncières et le lancement d'un concours pour le choix du Maître d'œuvre. Cette construction comprendra également l'ALSH (Centre aéré) pour les petits et les grands, ainsi le « Grand Bleu » pourra retrouver son ancienne affectation et recevoir une extension de la crèche « les Péquelets ». Nous souhaitons une mise en service de ces structures en septembre 2013.

Enfin, nous vous remercions pour votre patience lors de la traversée des Guigues pendant les travaux de mises en sécurité indispensables. De même pour l'amélioration de la sortie de l'église, les premiers abri-bus accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'ici la fin du mois de Juin, les travaux sur l'Avenue Clemenceau.

Dans la période d'incertitudes que nous traversons, nous continuons à avancer avec ténacité, pour notre village.

Ensemble, continuons d'agir afin que chaque farenc se sente bien et soit fier de son village!

Bien Cordialement

Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers
Vice-Président Agglopolo Provence

Conseil municipal du 26 mai 2011

● DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réajuster les prévisions, en recettes et en dépenses du budget primitif 2011, section d'investissement.
Adopté à la majorité

● INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL

Les communes peuvent bénéficier des conseils et analyses financières du comptable public moyennant une indemnité annuelle dont le montant est fixé par décret. Monsieur le Maire propose le versement de cette indemnité pour 2011 à Monsieur Vincent LEGRIS arrivé à la Trésorerie de Salon le 1^{er} janvier 2011.
Adopté à l'unanimité

● ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES

Le trésor public nous informe qu'il a apuré les comptes entre 1999 et 2008, et propose l'annulation de recettes liées à des titres irrécouvrables, soit parce que les débiteurs ont quitté la commune, soit parce qu'ils sont insolvable. La totalité des produits ainsi perdus s'élèvent à 1719.65 € pour les 10 exercices considérés.
Adopté à l'unanimité

● CRÉATION DE POSTE

Il s'agit de créer un poste de technicien territorial suite à l'avancement de Grade d'un agent municipal.
Adopté à l'unanimité

● TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général dans le cadre du dispositif des travaux de proximité pour des subventions à hauteur de 80% du montant hors taxe des travaux pour les opérations suivantes :

Eclairage public

Stade Xavier Foubert
Rue Paul Eluard

Travaux de voirie et réseaux

Rue Mireille
Chemin de la Bosque
Avenue Jean Giono
Rue Gambetta
Chemin des Emeries

Travaux de mise en sécurité, d'isolation et d'étanchéité dans les bâtiments communaux

Eglise Saint Sauveur
Logement social av. Foch
Logement social Presbytère
CCAS
Maison des Jeunes et des Parents
Bibliothèque Municipale Denise
SICARD
Primaire Saint Exupéry
Maternelle Paul Doumer
Centre Culturel Jean Bernard

Création réseau pluvial

Avenue Pasteur

Travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux

CLSH Grand Bleu
CLSH Claverie
Bâtiment Police Municipale
Salle Deydier Avon
Chapelle Sainte Rosalie
Cuisine centrale
Foyer 3^e âge Désiré Graziano -
Eglise - Presbytère - Mairie
annexe

Aménagements urbains

Rond point déviation
Centre ville
Adopté à l'unanimité

● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'AGGLOPOLE PROVENCE POUR LA MANIFESTATION

« LIRE ENSEMBLE » 2011
Comme chaque année
AGGLOPOLE Provence
a organisé en partenariat avec
les communes l'opération « Lire
Ensemble ». Cette opération
s'est déroulée du 1^{er} au 16 avril avec
pour thème « le bleu ».
La communauté a délibéré
pour attribuer une subvention
de 1 500 € aux communes
participantes.
Monsieur le Maire propose de
solliciter l'octroi de cette
subvention pour notre commune.
Adopté à l'unanimité

● ACQUISITION AMIABLE À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION AH N°122P1 APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME ERICK-NOËL DAMAGNEZ

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du prolongement de la rue des Scourtins jusqu'au Hameau des Crémades, prévu par l'emplacement réservé n° 50 au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, la Commune doit terminer des procédures de régularisation foncière engagées depuis plusieurs années.

Il expose que la propriété de Monsieur et Madame Erick-Noël DAMAGNEZ est concernée par la cession de terrains à la Commune suivant un plan de cession dressé dès le 28 juin 2010 par Monsieur PERNOT, Géomètre Expert.

Il propose à l'assemblée d'approuver la cession de ce terrain par Mr et Mme DAMAGNEZ à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

● ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT À MMES NICOLE LONG - ELINA TOURNEFORT - M. ET MME FRANÇOIS REYMOND ET MME CHANTAL AILLAUD REPRÉSENTÉE PAR MME JANINE GUYAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite acquérir des terrains pour la construction de la nouvelle école qui remplacera le groupe scolaire Saint-Exupéry.

Ces acquisitions seraient réalisées pour un montant total 111 870 €, hors les frais de notaire qui s'élèvent à 14 500 €.

Adopté à la majorité

● ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT À MME CHANTAL AILLAUD REPRÉSENTÉE PAR MME JANINE GUYAUX

Monsieur le Maire informe que Mme GUYAUX a proposé à la commune de lui vendre les parcelles cadastrées section AL n° 130, 138, 143 et 144 sises La Pomme de Pin classées en zone agricole A et concernées en totalité par un espace boisé classé et en zone

inondable risque fort, pour une superficie de 1220 m² au prix de 1,50 € le m².

L'acquisition de ces terrains en bordure de l'Arc permettra à la collectivité d'entretenir et d'aménager les berges.

Adopté à l'unanimité

● FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL 2011

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre du fonds départemental d'aide au développement local au taux maximum de 60% pour le financement des acquisitions foncières décidées lors des deux délibérations précédentes.

Adopté à la majorité

● PRÉEMPTION DE LA SAFER SUR LA PARCELLE AW N° 29P

Monsieur le Maire explique qu'en date du 14 avril 2011, la Commune a été informée d'une aliénation de deux terrains de superficies respectives de 10a20ca et 10a23ca issus d'une division de la parcelle cadastrée section AW n° 29 appartenant à Monsieur Denis BARON au profit de Monsieur Anthony DELYS et Madame Sandrine BENGLER, non agriculteurs, demeurant à GIGNAC LA NERTHE.

Monsieur le Maire rajoute que le prix de vente de ces deux terrains, notifié à la SAFER, est pour chacun de 34 000 euros.

Dans le cadre de notre politique de maintien de l'activité agricole et de lutte contre les constructions illicites en zone agricole, Monsieur le Maire propose d'approuver la préemption de la SAFER.

Monsieur le Maire informe que le prix exorbitant de la vente fait l'objet d'une contre proposition de la part de la SAFER à hauteur de 3 840,00 euros pour le premier terrain et 3 900,00 euros pour le second terrain.

Adopté à l'unanimité

● ADOPTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les élus que compte tenu des fortes augmentations des denrées alimentaires, du prix du carburant, et la disparition des emplois aidés, il y a lieu d'ajuster le tarif des repas pris à la cantine scolaire. (Nouveaux tarifs à votre disposition en Mairie)

Adopté à la majorité

● ADOPTION DES TARIFS DU FOYER DU 3^e AGE DÉSIRÉ GRAZIANO ET DU PORTAGE DES REPAS

Dans le cadre de la révision des tarifs des services à l'usager et compte tenu des fortes augmentations des denrées alimentaires et du prix du carburant, Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs du Foyer du 3^e Age et du portage des repas à compter du 1^{er} septembre 2011. (Nouveaux tarifs à votre disposition en Mairie)

Adopté à la majorité

● ADOPTION DES TARIFS DU PÔLE CULTUREL JEAN BERNARD

Dans le cadre de la révision des tarifs des services à l'usager, Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs du Pôle Culturel Jean BERNARD à compter du 1^{er} septembre 2011. (Nouveaux tarifs à votre disposition en Mairie)

Adopté à la majorité

● ADOPTION DES TARIFS DE L'A.L.S.H.

Dans le cadre de la révision des tarifs des services à l'usager, M. le Maire propose d'adopter les tarifs de l'A.L.S.H. à compter du 1^{er} septembre 2011. (Nouveaux tarifs à votre disposition en Mairie)

Adopté à la majorité

● ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Monsieur le Maire expose que par l'adhésion à l'association des communes forestières des Bouches-du-Rhône notre commune pourra bénéficier de conseils d'experts, d'un échange d'expérience avec d'autres communes dotées d'une forêt communale, d'un poids plus important face à nos partenaires institutionnels, pour un montant de cotisation de 400 €.

Adopté à l'unanimité

● MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE L'ARC (SABA)

Monsieur le maire informe que le SABA a décidé de diminuer le nombre de délégués titulaires désormais fixé à un par commune.

Délégué titulaire :

Olivier GUIROU

Délégué suppléant :

Evelyne DE FILIPPO

Adopté à la majorité

● MODIFICATION DES STATUTS D'AGGLOPOLE PROVENCE POUR PERMETTRE L'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE LA GESTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DE LA CRAU

Monsieur le Maire propose d'approuver la décision de la Communauté Agglopoles Provence de modifier son statut pour y ajouter une compétence, celle d'adhérer au syndicat mixte de la gestion de la nappe phréatique de la Crau, qui s'intègre dans sa compétence protection de l'environnement.

Adopté à l'unanimité

● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR ACQUISITION FONCIÈRE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES DESTINÉES À LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le but d'acquérir les terrains pour la nouvelle école, de solliciter une subvention pour cette acquisition d'un montant de 111 870 €, hors les frais de notaire qui s'élèvent à 14 500 €, auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'aide aux acquisitions foncières destinées à la réalisation d'équipements publics.

Adopté à la majorité

RÔLE ET MISSIONS D'UN C.C.F.F.

Les comités communaux jouent un rôle irremplaçable pour la protection du patrimoine forestier et de l'environnement. Leurs missions s'articulent sur deux axes précis, d'une part la prévention, l'intervention sur feux naissants, la participation à la lutte contre les feux de forêts et d'autre part, par extension, la prévention des risques majeurs naturels.



Les vigies communales

Des guetteurs bénévoles surveillent le territoire à partir de vigies ou de points hauts. Tous les jours, en période à risques (juin à septembre) mais également durant toute l'année, lorsque le niveau de risque l'exige, les CCFF détectent, localisent et alertent les services de secours.



Les Patrouilles (guidage)

Les patrouilles sont avant tout un moyen de surveillance et de prévention. Toute l'année en période de risques et tous les jours en période sensible de juin à septembre, les comités feux veillent au respect de la réglementation et informe le public en sillonnant nos collines.



L'intervention sur feux naissants (reconnaissance)

Il s'agit de feux au stade initial qui n'ont pas encore touché la strate haute de la végétation et pour lesquels la puissance hydraulique d'un véhicule 4x4 porteur d'eau est insuffisante. Selon leurs moyens, les CCFF n'interviennent que pour ce type de feux avant l'arrivée des pompiers. La règle « ARI » : Alerter, Renseigner, Intervenir



La sensibilisation pour tous

C'est par des actions de communication que les CCFF apportent un message de prévention pour les adultes et enseignent aux enfants l'amour et le respect de la nature afin de mieux la protéger. Des campagnes d'information pour inciter au débroussaillage sont menées pour démontrer l'importance de ce premier acte d'autoprotection individuelle et citoyenne.



Les intempéries neigeuses

Les CCFF par leur connaissance de la nature et de leur territoire contribuent, grâce à leur disponibilité, à fournir une aide supplémentaire durant les périodes de fortes intempéries. Leurs missions oscillent de la coupe de branches dangereuses aux ravitaillements d'habitations isolées.

« Nous avons besoin de plus de bénévoles.

Nous comptons sur tous ceux qui aiment notre colline pour venir nous aider à la préserver – venez nous rejoindre ! »

Christophe FRADET, Responsable du CCFF

BOURSE À L'ALTERNANCE POUR LES JEUNES

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Vous êtes intéressé par un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation ?

Nous vous accueillons aux « **Mardis de l'Alternance** », tous les mardis matin à 9 h, à la Mission Locale du Pays Salonais, pour une information personnalisée : Choix du contrat, création de votre CV, proposition d'offres d'emploi, préparation de votre entretien d'embauche,... Pour de plus amples renseignements, merci de contacter la Mission Locale au 04 90 42 18 09.

MISSION LOCALE DU PAYS SALONAISS
50, rue Saint-Lazare - Salon de Provence
Bourse à l'Alternance - action soutenue par le Fonds Social Européen

LISTES ÉLECTORALES

L'année 2012 sera une année de refonte du fichier électoral. Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale au 30 décembre 2011, se verront attribuer une nouvelle carte d'électeur. Nous allons redécouper la commune en 6 zones géographiques pour équilibrer les 6 bureaux de vote. Dans cette optique et dans le but d'obtenir une liste électorale au plus près de la réalité, nous souhaiterions que vous nous informiez d'éventuelles rectifications à opérer sur la carte d'électeur (adresse ou état-civil incorrect). Les services postaux sont tenus de ne distribuer aucune carte dont l'adresse est erronée. Pour les nouveaux arrivants, vous avez jusqu'au 30 décembre 2011 pour vous inscrire, en nous fournissant :

- carte identité en cours de validité
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (EDF, Télécom, Eau, assurance multirisques...)

Pour les rectifications : un document attestant de la modification à apporter.

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE VA AVOIR LIEU DU 8 JUIN AU 29 JUIN INCLUS

« Enquête publique prescrite dans le cadre de l'instruction de la demande de déclaration d'intérêt général présentée par le Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc concernant le programme pluriannuel de gestion, de restauration et d'entretien du lit et des berges de la rivière Arc ». Le dossier est à consulter en Mairie centrale aux heures habituelles d'ouverture.